

REGLEMENT

Les conditions définies ci-après s'appliquent dès l'inscription à l'épreuve :

1. PRÉSENTATION

La Cyclo Montagnarde des Vosges du Sud est une randonnée vélo de route qui propose 3 parcours et des variantes, à réaliser sur 1 ou 2 jours (ces parcours se composent de deux boucles depuis Remiremont. Cette première édition vous promet la découverte des paysages pittoresques et inattendus des Vosges du Sud.

2. ORGANISATION

Cette nouvelle Cyclo Montagnarde est organisée par le Comité Départemental des Vosges (CODEP-88).

3. PROGRAMME

Vendredi 07 Juillet 2023 : Retrait des dossiers de 16h00 à 20h00.

Samedi 08 Juillet 2023 : Retrait des dossiers de 06h30 à 19h00.

Départ le matin entre 08h00 et 10h00 depuis Remiremont pour les participants à l'épreuve Touriste et Découverte sur 2 jours.

Dimanche 09 Juillet 2023 : Retrait des dossiers à partir de 03h30.

Départ le matin à partir de 04h00 jusqu'à 07h00 depuis Remiremont pour les participants à l'option Randonneur sur 1 jour, après vérification de l'éclairage par l'organisation.

Départ pour tous les autres participants, options Touriste, Découverte et Gravel de 07h00 à 10h00.

Retours impératif pour 21h30.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Cyclo Montagnarde des Vosges du Sud est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non-licenciés, à partir de 17 ans (Randonneur) et 16 ans (autres).

Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire (éclairage pour le parcours Randonneur).
- Avoir fourni lors de l'inscription en ligne les documents obligatoires.
- Être au minimum âgé(e) de 17 ans (pour l'épreuve randonneur) (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

5. INSCRIPTION

L'inscription à l'épreuve se fait principalement via le site web à l'adresse suivante :

https://inscriptions-ffct.org/cyclomontagnardesvosgesdusud-2023/select_competition

Le règlement s'effectue par paiement en ligne (CB) ou par chèque. Le montant de l'inscription inclut les frais de dossier/bancaire.

Pour valider définitivement l'engagement, vous devrez valider les conditions suivantes :

- Paiement effectué
- Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être envoyée.

Une majoration de 6 € sera effectuée sur le tarif initial pour une inscription après le 03/07/2023.

Il n'y a pas de remise supplémentaire pour les clubs ou autres associations.

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement intégral ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

En cas d'annulation d'une inscription, la politique de remboursement se présente comme telle :

- Les prestations non utilisées (repas, hébergement) seront remboursées avec la présentation d'un certificat médical.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossards se fera au Palais des Congrès, place du Champ de Mars à Remiremont, (voir horaires dans le paragraphe 3). Chaque participant devra se munir de sa validation d'inscription pour retirer sa plaque et se voir remettre son cadeau de bienvenue. La plaque de cadre est à mettre sur le cintre du vélo.

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant l'épreuve, il est impératif de vous signaler à l'arrivée.

Il est formellement interdit de quitter l'événement sans être passé signaler ce fait au contrôleur d'arrivée. Aucun remboursement ne sera consenti suite à un abandon.

7. MATÉRIEL

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Tous les vélos sont acceptés (tandems, électriques, ...) mais le participant est responsable de la parfaite adéquation de son vélo avec la difficulté de l'épreuve. En outre, aucun transport de batteries n'est pris en charge par l'organisation sur les différents ravitaillements.

8. EQUIPEMENT

VÉLO : un vélo de route est vivement conseillé, (*sauf pour le parcours Gravel où il est totalement inapproprié*). Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

PROTECTIONS : La participation à la Cyclo Montagnarde des Vosges du Sud requiert les protections et l'équipement suivants :

- Casque fortement recommandé..
- Éclairage obligatoire pour Randonneur (départ 04h00)
- Téléphone souhaitable.
- Couverture de survie conseillée.
- Gants, lunettes vivement conseillés.

Le port des équipements est souhaitable durant toute la durée de l'épreuve. Tout participant à l'option Randonneur se présentant sans l'éclairage obligatoire se verra refuser le départ.

9. BAGAGES

Les participants inscrits en formule demi-pension peuvent avoir besoin de déposer leurs bagages au lieu de départ.

Tout bagage doit être identifiable avec le numéro de dossard. Nous vous conseillons fortement de bien les identifier.

Le matériel est de la responsabilité du participant.

10. PARCOURS

Les tracés seront matérialisés par des flèches. Une trace GPS pourra être fournie.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis est déconseillée, elle entraîne la non-validation du BCMF.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial, à titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, ou une rivière infranchissable ...

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit durant la course.

11. SÉCURITÉ

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le/les numéro(s) de téléphone qui vous seront communiqués, ou de vous rapprocher d'une personne de l'organisation, ou de composer directement le 18 ou le 112 à partir de votre mobile, si l'urgence : l'impose.

Même si tous les efforts sont faits pour que tout se déroule parfaitement, notamment du point de vue de la sécurité, l'organisation ne saurait être tenue pour responsable de tout accident ou incident survenu lors de l'épreuve. Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « *individuelle accident* » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel, y compris le vélo, ou équipements individuels dans les circonstances de cette manifestation.

Étant donné l'importance des distances à parcourir, il est impossible de sécuriser tous les carrefours. Avec des routes ouvertes à la circulation, il est donc impératif de respecter le code de la route. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation, respecter les propriétés privées et l'environnement. Certains passages sur des domaines privés ne sont pas autorisés en dehors de cette manifestation.

12. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la Cyclo Montagnarde des Vosges du Sud les 8 et 9 juillet 2023, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs de l'événement à utiliser, faire utiliser, reproduire, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation. Et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales

13. LOI INFORMATIQUE et LIBERTÉ

Conformément à la loi “informatique et liberté” n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d’autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en précisant vos noms, prénoms et adresse.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et tout manquement à ce règlement, entraînera son exclusion immédiate